



Traité Kiddouchine

Michna 5 - Chapitre 2

ב,ה המקדש את האישה על מנת שאין עליה נדרים, ונמצאו עליה נדרים--אינה מקודשת; כנסה סתם, ונמצאו עליה נדרים--תצא שלא בכתובה. על מנת שאין בה מומין, ונמצאו בה מומין--אינה מקודשת; כנסה סתם, ונמצאו בה מומין--תצא שלא בכתובה: שכל המומין הפוסלין בכוהנים, פוסלין בנשים.

Si quelqu'un se consacre une femme comme épouse à condition qu'elle n'ait pas fait de vœux et qu'il s'avère qu'elle en a fait, elle n'est pas consacrée comme épouse. S'il a amené la femme dans sa maison sans condition déterminée et qu'il s'avère qu'elle a fait des vœux, elle sera répudiée sans pouvoir prétendre au douaire. S'il a consacré la femme comme épouse à condition qu'elle ne présente pas d'infirmités et qu'il s'avère qu'elle a, elle n'est pas consacrée comme épouse. S'il a amené la femme dans sa maison sans condition déterminée et qu'il s'avère qu'elle présente des infirmités, elle sera répudiée sans pouvoir prétendre au douaire. Toutes les infirmités qui rendent les Cohanim impropres à leur fonction rendent les femmes impropres au mariage.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions